

RCR47	Déchets recyclés
--------------	-------------------------

Objectif Spécifique	OS2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources				
Type d'action	1. Renforcement des chaînons (infrastructurels) logistiques manquant en RBC en termes de collectes, de tri et de regroupement ainsi que de préparation au recyclage et au réemploi				
	2. Investissement dans le développement du réseau des parcs de recyclages (tous flux), de parcs de recyclage de proximité ainsi que de ressourceries/recycleries/matériauthèques (vente de produits et d'objectifs recyclés)				
	5. Investissements liés aux stratégies locales de circularité liées à la mise en œuvre des pôles de développement				
	<table border="0"> <tr> <td style="text-align: right;"><i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)</i></td> <td style="text-align: right;"><i>Valeur cible programme 2029</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">29.295.680,19</td> <td style="text-align: right;">8.755</td> </tr> </table>	<i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)</i>	<i>Valeur cible programme 2029</i>	29.295.680,19	8.755
<i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)</i>	<i>Valeur cible programme 2029</i>				
29.295.680,19	8.755				
Type d'indicateur	Résultat				
Unité de mesure	Tonnes/an				
Est un sous-indicateur	s.o.				
Interdépendance avec un autre indicateur	s.o.				
Définition	<p>L'indicateur mesure le tonnage annuel supplémentaire de déchets recyclés grâce à la capacité supplémentaire créée par les projets soutenus. Les déchets recyclés doivent être mesurés en termes de tonnage au stade de la préparation pour le recyclage. Pour la définition du recyclage des déchets, voir le RCO34 et la directive 2008/98/CE dans les références.</p> <p><i>La valeur communiquée doit donc évaluer, sur une année complète, le volume supplémentaire de déchets gagnés grâce aux investissements réalisés dans le cadre du projet.</i></p> <p><i>Dans le cas d'une nouvelle infrastructure ou d'un nouvel investissement, la valeur reprend l'intégralité des déchets recyclés imputables au projet (si des investissements hors projets sont réalisés en parallèle, la valeur nette du projet doit être différenciée de ces autres investissements).</i></p> <p><i>Dans l'éventualité d'une infrastructure préexistante au projet, l'opérateur bénéficiaire doit évaluer le volume annuel avant l'investissement et déterminer l'augmentation rendue possible grâce au projet (en calculant la différence entre les deux valeurs ou, en cas d'investissements tiers au projet mais simultané, en différenciant les résultats du projet FEDER des autres améliorations en question).</i></p>				
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2029</u>: estimation de la quantité supplémentaire de déchets, en tonnes, qui pourra être recyclée par année grâce au projet</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: comptabilisation de la quantité supplémentaire de déchets, en tonnes, qui pourra être recyclée par année grâce au projet</p>				
Points d'attention	<p>- <u>Temporalité de mesure des résultats</u>: l'opérateur bénéficiaire évalue les résultats sur une année (12 mois) à partir de la clôture des travaux ou l'investissements du projet soutenu</p> <p>- Le projet doit être opérationnel au plus tard le 31/12/2029</p>				
Justification des résultats	<p>Nous demandons aux porteurs de projets de nous faire une proposition de documents justificatifs pour cet indicateur, compte tenu du fait que les aspects suivants doivent être justifiés d'une manière tangible:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tonnage annuel de déchets recyclés au stade de la préparation pour le recyclage, en tonnes/an - Le fait que ce tonnage annuel de déchets recyclés est supplémentaire 				
Source de collecte de données	Porteurs de projet				
Fréquence de collecte de données	Après la clôture des travaux ou des activités du projet soutenu dans le rapport semestriel, ou au plus tard dans le rapport final				